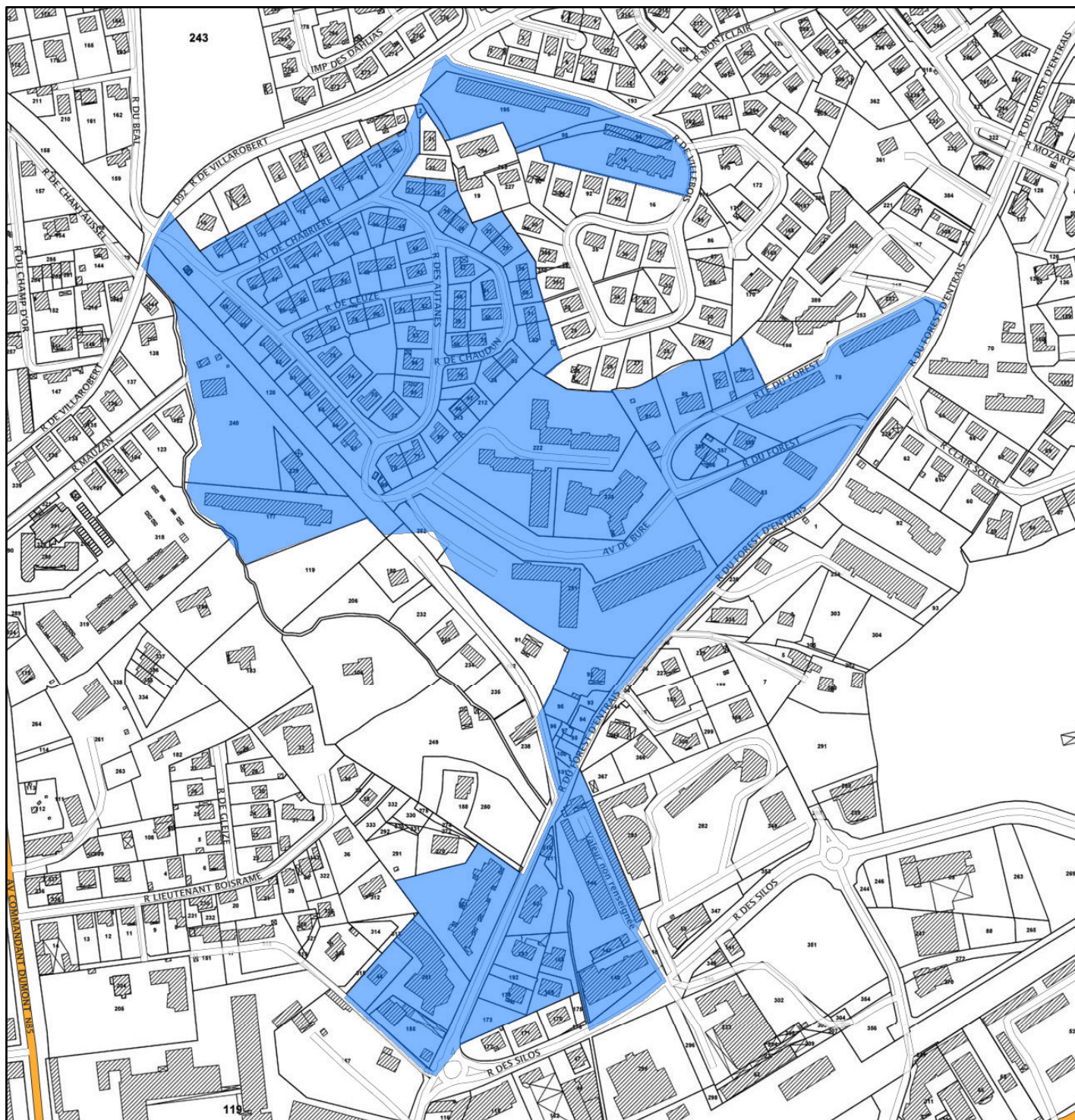


Quartier : Haut - Gap

rectifié par le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015



Le quartier prioritaire est délimité par un polygone de couleur bleu
La limite communale est délimitée par un trait de couleur rouge